



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 11544

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la situation des entreprises de transport sanitaire concernant le transport des malades en milieu rural. En effet, ces entreprises sont confrontées à la difficulté pour les malades d'obtenir des prescriptions médicales de transport auprès des médecins et aux nouvelles dispositions du décret n° 2011-258 qui limitent très strictement les ayants-droit des transports sanitaires. Or en Haute-Loire, zone rurale de moyenne montagne, les patients qui ne peuvent conduire ou être conduits par leurs proches, devraient pouvoir utiliser plus soupagement les services des entreprises de transport sanitaire pour rejoindre les centres de santé souvent très éloignés de leur domicile. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures sont envisagées afin de soutenir cette profession qui apporte une aide précieuse aux habitants des territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11544

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6574

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)